

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 120 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Stade Rive Verte - Travaux de réfection des deux plateaux sportifs - 88, chemin de Saint-Louis au Rove - 15ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

21-37093-DTBN

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et du e-sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°20/0325/ECSS du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal approuvait les travaux de réfection des deux plateaux sportifs du stade Rive Verte sis 88, chemin de Saint-Louis au Rove, dans le 15^{ème} arrondissement, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme correspondante, d'un montant de 300 000 Euros pour les études et les travaux. La délibération précitée habilitait également Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville, à les accepter et à signer tout document afférent.

Les deux plateaux sportifs sont à présent totalement réhabilités. Par ailleurs, le stade dispose également d'un terrain non exploité et dégradé.

Il est ainsi proposé d'y réaliser des travaux de réfection par la mise en place d'un revêtement de surface stabilisé et par l'installation d'agrès sportifs afin d'optimiser au mieux cet espace et finaliser l'opération de réhabilitation du stade Rive Verte.

En conséquence, afin de mener à bien cette opération, il y a lieu de prévoir l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, relative aux études et aux travaux, à hauteur de 45 000 Euros, portant ainsi le montant de l'opération de 300 000 Euros à 345 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°20/0325/ECSS DU 5 OCTOBRE 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvé l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur de 45 000 Euros, pour les études et les travaux relatifs à la réfection des deux plateaux sportifs du stade Rive Verte sis 88, chemin de Saint-Louis au Rove, dans le 15^{ème} arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 300 000 Euros à 345 000 Euros.

ARTICLE 2

La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par la (les) subvention(s) obtenue(s) et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
SPORT, DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE
SPORTIVE ET DU E-SPORT
Signé : Sébastien JIBRAYEL**